

**DEMANDE D'AGREMENT EN QUALITE
DE TRANSITAIRE EN DOUANE**

(Personne Habile)

A produire en double exemplaires dont un sur papier timbré

RAISON SOCIALE

AGREMENT N° DU

MONTANT ET COMPOSITION DU CAPITAL

ADRESSE COMPLETE

ADRESSE E.MAIL.....

TELEPHONE ET FAX

NOM ET PRENOMS DES ADMINISTRATEURS AYANT LA SIGNATURE
SOCIALE C.I.N N°

..... C.I.N N°

..... C.I.N N°

.....

.....

NOM ET PRENOMS DE LA PERSONNE HABILE PROPOSEE

..... C.I.N N°

NATIONALITE

REFERENCES PROFESSIONNELLES

.....

.....

Fait à, le

Nom et prénom du signataire plus cachet

**PIECES QUI DOIVENT ETRE JOINTES
A LA DEMANDE D'AGREMENT DE TRANSITAIRE**

(Personne Habile)*

A. Pour les personnes morales

- Un exemplaire des statuts certifié conforme à l'original et légalisé ;
- Un exemplaire d'un journal d'annonces légales portant insertion d'un extrait de ces statuts (légalisé) ;
- Un exemplaire de déclaration de souscription avec la répartition du capital certifiée conforme à l'original et légalisé ;
- Un exemplaire du procès-verbal des délibérations nommant les administrateurs ayant la signature sociale, certifié conforme à l'original avec légalisation des signatures apposées ;
- Un exemplaire du journal d'annonces légales portant insertion des délibérations (légalisé) ;
- Certificat d'inscription au registre du commerce de la société requérante ;
- Les documents susvisés doivent être soumis aux formalités réglementaires de timbrage.

B. Pour les personnes ayant la signature sociale

- Un exemplaire du registre des actes de naissance ;
- Un extrait du casier judiciaire délivré depuis moins de 3 mois ;
- Un certificat de résidence (de moins de 3 mois) ;
- Une photo d'identité ;

C. Pour les personnes habiles à représenter une société

- Un exemplaire de l'acte de naissance;
- Un extrait du casier judiciaire délivré depuis moins de 3 mois ;
- Un certificat de résidence (de moins de 3 mois) ;
- Cinq photos d'identité ;
- Photocopie de la CIN ;
- Photocopie certifiée conforme à l'original de la licence ou d'un diplôme reconnu équivalent (1);
- Attestation justifiant la qualité et les références professionnelles du requérant, portant sur une période minimum de trois ans ;
- Au cas où elles seraient habilitées à représenter une société par actions (SARL ou société anonyme), elles devront fournir en outre une procuration sur papier timbré, les mandatant pour représenter cette société en douane.
- **Les photocopies de toutes les pièces indiquées ci-dessus doivent être également produites.**

(1) - sont dispensés de cette obligation, les agents de l'administration classés au moins à l'échelle 10 du statut général de la fonction publique et ayant accompli quinze années d'exercice effectif au sein de l'administration.

•